



MODES DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Face à une offre insuffisante et mal répartie, un long chemin à parcourir pour un droit opposable effectif



1 - CONTEXTE DE L'ÉTUDE SUR LES MODES DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Campagnes de l'UFC Que Choisir sur la fracture sanitaire et les inégalités d'accès géographiques et économiques : généralistes et spécialistes, EHPAD, ..

Panorama quantitatif et qualitatif de l'offre des modes de garde des jeunes enfants, mettant en évidence les inégalités d'accès, tant géographiques qu'économiques.

Parution en septembre 2023 de deux ouvrages documentant les pratiques des crèches privées : « Babyzness » de Bérangère Lepetit et Elsa Marnette, et « Le prix du berceau , ce que la privatisation des crèches fait aux enfants », de Daphné Gastaldi et Mathieu Périssé.

Faute de données sur les maltraitances, nous ne pouvons pas confirmer que la qualité de l'accueil des enfants est plus dégradée en crèche privée que publique. Mais de telles logiques dans les crèches à but lucratif (surbooking etc.) avaient déjà été dénoncées à la presse par des lanceuses et lanceurs d'alertes



2. LES PRINCIPAUX CONSTATS ÉTABLIS PAR L'ÉTUDE

- L'étude se concentre sur les 0-3 ans et leurs **modes de garde formels** (hors famille) et hors école préélémentaire. Les deux modes les plus communs sont les **assistants maternels et les crèches** (EAJE/Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants)

- **L'offre de modes de garde est insuffisante** pour répondre aux besoins
 - Seuls six enfants sur dix sont couverts
 - De nombreux parents gardent leurs enfants à défaut d'un mode de garde accessible
 - *34 % des parents qui gardent leurs enfants auraient préféré qu'il soit admis en crèche ou pris en charge par un assistant maternel*
 - Les familles écotent d'un reste à charge substantiel
 - Et ce malgré les sommes importantes d'argent public en jeu (Etat, CAF, collectivités locales)
 - La démographie des professionnels du secteur est très insuffisante faute d'attractivité



2. LES PRINCIPAUX CONSTATS ÉTABLIS PAR L'ÉTUDE

- A politique inchangée, **la situation est amenée à se dégrader encore davantage** dans les années à venir
 - Vague de départs en retraite : on a assisté à une baisse d'un quart des effectifs d'assistants maternels entre 2012 et 2020. D'après les prévisions, sur 240 000 professionnels exerçant actuellement, plus de la moitié partirait en retraite d'ici 2030
 - **588 agrément d'assistants maternels dans l'Hérault de 2016 à 2020 !**
 - Sur 2017-2022, seule la moitié des 30 000 places en crèches promises a été ouverte
- Enjeux cruciaux : bien-être et développement des enfants, accès à l'emploi des parents, budget des ménages

Constats, introduction : une démographie contrastée en termes de jeunes enfants par département (1/2)

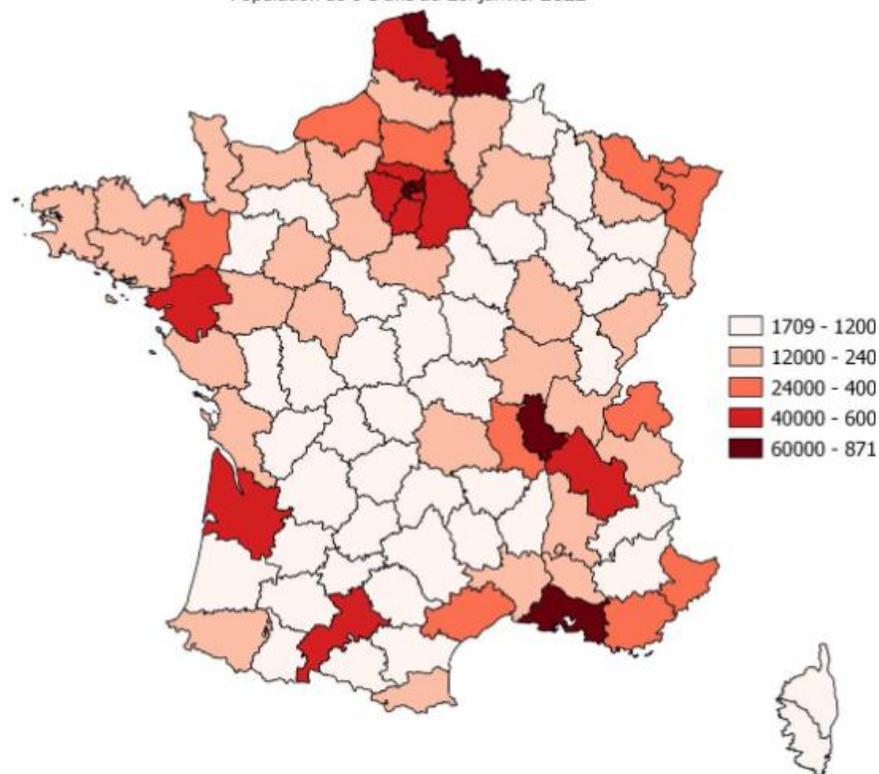
Au 1^{er} janvier 2021, il y avait 1709 enfants de 0-3 ans en Lozère, contre 87194 dans le Nord (51 fois plus)

Un nombre de jeunes enfants logiquement très corrélé à la population des départements (présence de grandes villes et/ou aires urbaines, zones denses)

Herauld: 37500

Nombre de jeunes enfants

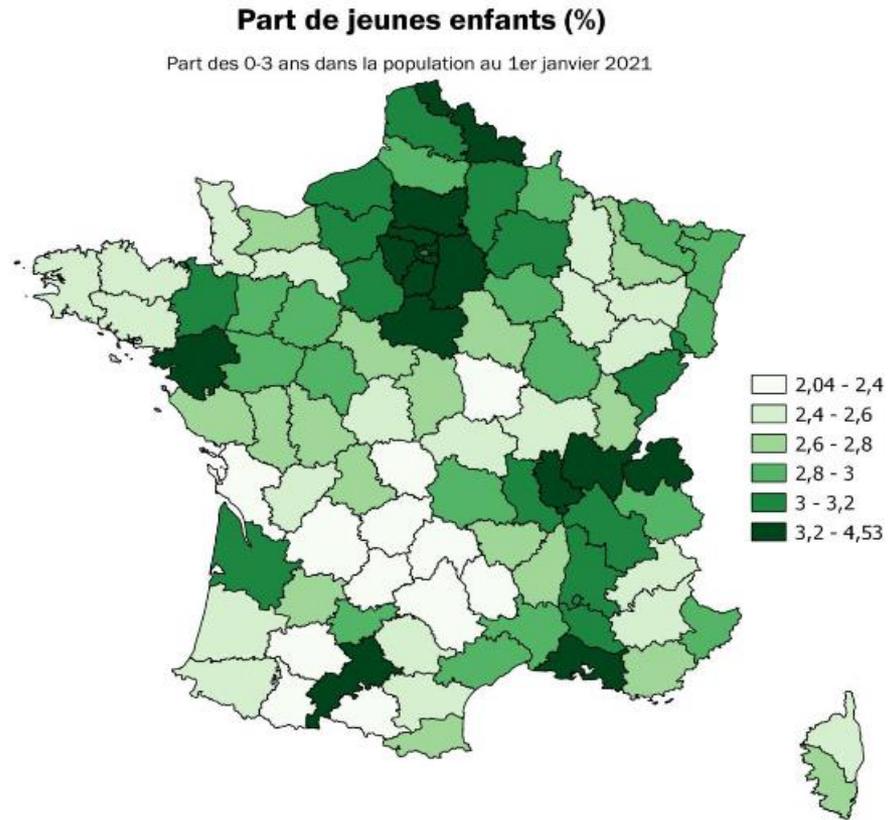
Population de 0-3 ans au 1er janvier 2021



Constats, introduction : une démographie contrastée en termes de jeunes enfants par département (2/2)

- ▶ Toutefois, la part de jeunes enfants dans la population totale varie significativement entre départements
- ▶ Ainsi, au 1er janvier 2021, il y avait 2 % d'enfants de 0-3 ans parmi la population dans la Creuse, contre 4,5 % en Seine-Saint-Denis (plus de deux fois plus)

Herauld: 3,2 %

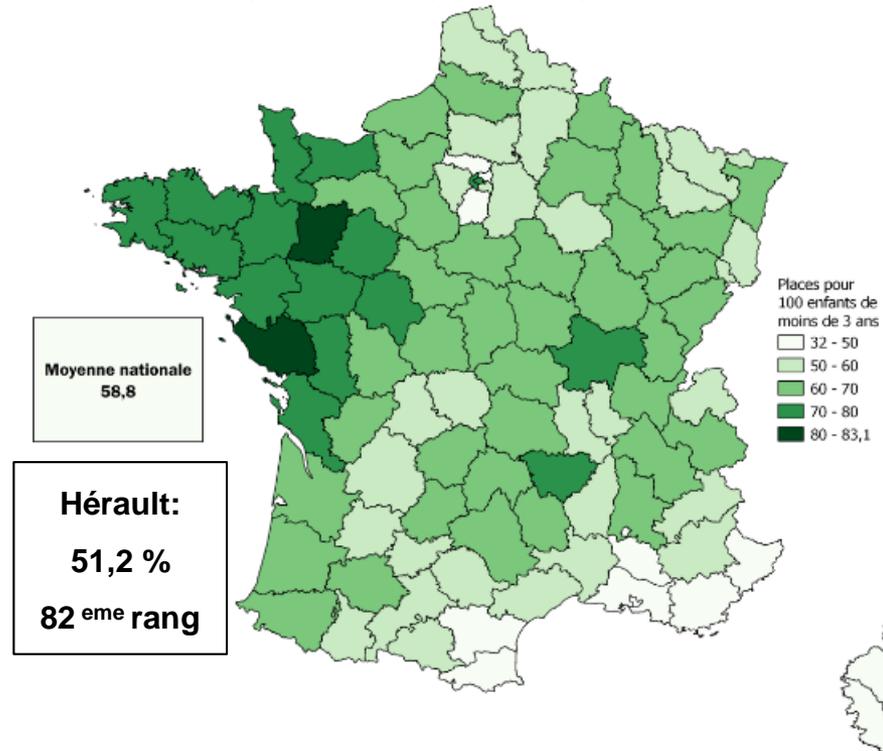


Principaux constats : **une fracture géographique** en termes de taux de couverture des modes d'accueil formels (1/3)

- Un rapport de 1 à 2,6 entre le département métropolitain le plus couvert et le moins couvert pour 100 enfants de moins de 3 ans
- Le plus bas à 32 places pour 100 enfants en Seine-Saint-Denis, et le plus élevé à 83 pour 100 enfants en Mayenne
- La façade Atlantique est globalement mieux lotie que le centre, l'est et le sud du territoire. La zone méditerranéenne est particulièrement mal couverte, et la situation se révèle extrêmement contrastée en Île de France

Accueil formel des jeunes enfants : taux de couverture

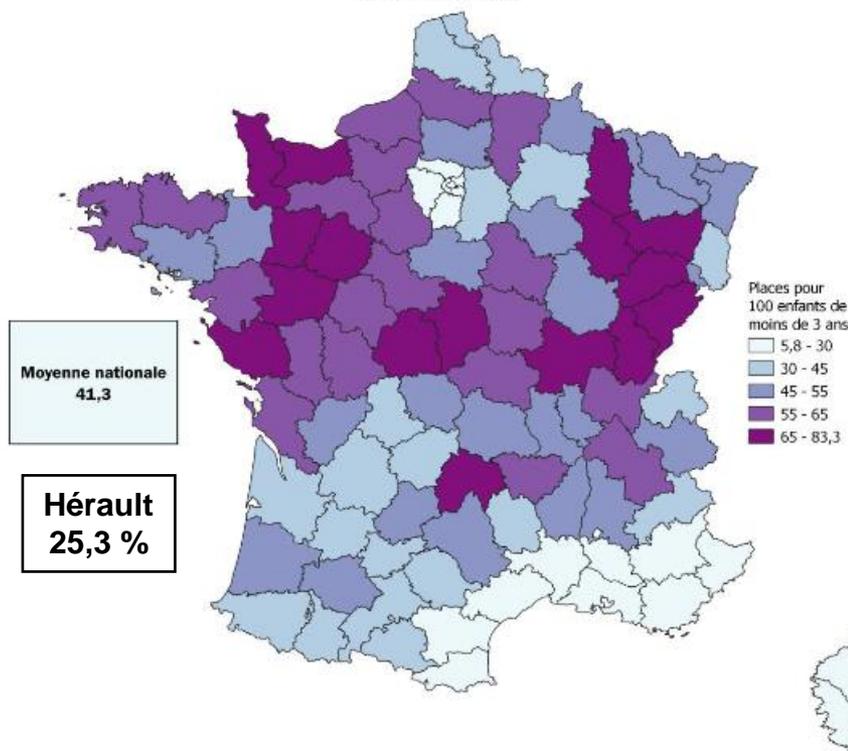
Crèches, assistants maternels, école maternelle, salariés à domicile



Principaux constats : une fracture géographique (2/3)

- Assistants maternels : mode formel le plus répandu
- Taux de couverture du territoire extrêmement variable : de 5,8 pour 100 enfants à Paris, à 83,3 en Haute-Marne
- Ce mode de garde est plus répandu dans la moitié nord de la France que dans sa moitié sud ; il l'est moins dans les zones denses telles que l'Île-de-France et la côte méditerranéenne.
- Les capacités en accueil par des assistants maternels dépendent donc à la fois de la densité en population des territoires, et des institutions/cultures locales

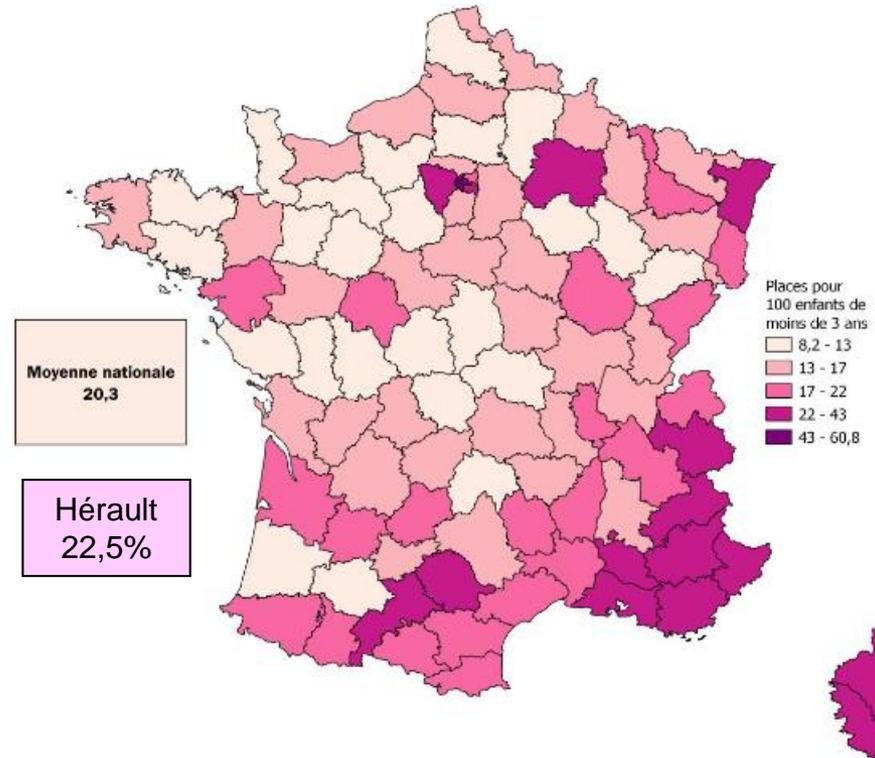
Accueil des jeunes enfants par des assistants maternels : taux de couverture



Principaux constats : une fracture géographique (3/3)

- Un rapport de 1 à 7 entre le département métropolitain le plus couvert et le moins couvert en termes d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans
- Aucune politique n'a pour objectif d'aplanir cette fracture géographique, alors qu'un objectif ambitieux a été annoncé : 200 000 ouvertures de places d'ici 2030 (+42,5%)
- Actuellement, les ouvertures sont soumises aux aléas du calendrier électoral
- Les données disponibles ne permettent pas de distinguer, parmi les crèches subventionnées, celles qui sont publiques (municipales/départementales ou en délégation de service public) des crèches privées

Accueil collectif des jeunes enfants : taux de couverture





Typologie des établissements d'accueil

Différents types d'accueil collectif :

- **Familial** (au domicile d'assistants maternels)
- **Micro-crèche** (jusqu'à 10 places)
- **Crèche « classique »** (jusqu'à 60 places *par unité d'accueil* ; c'est-à-dire que certains établissements peuvent comporter plusieurs unités).

Il existe différents types de crèche :

- **Publique**
 - Municipale/départementale (gérée par la collectivité locale ; agents publics)
 - ou délégation de service public
 - *principaux freins à l'ouverture (là où il y a de la demande) : manque de ressources financières, manque de visibilité sur les ressources à moyen terme*
- **Privée**
 - à but non lucratif (associative)
 - ou lucratif (entreprise)
 - *principaux freins à l'ouverture : difficultés de recrutement de personnel, notamment qualifié*



Le déroulement d'une ouverture de crèche

- Agrément des assistants maternels : | Département
- Agrément des crèches : PMI (*des expérimentations sont en cours pour transférer cette compétence aux CAF*).
- Les crèches publiques (gérées directement, ou en délégation de service public) sont ouvertes à l'initiative des collectivités (communes ou intercommunalités, départements).
- Démarches pour l'ouverture d'une crèche de droit privé : autorisation du président du conseil départemental après avis du maire de la commune d'implantation.



Principaux constats : un reste à charge élevé et très variable (1/2)

Tableau : Reste à charge des ménages en fonction du mode de garde et du revenu des parents (couple bi-actif, 2022)

(En € par mois, après aides)	1 SMIC	3 SMIC	5 SMIC
Assistant maternel	178	342	469
Crèche collective	56	282	508
Garde à domicile	1150	1327	1445

- assistants maternels : davantage de reste à charge que les crèches, et ce alors même que les professionnels doivent garder le maximum légal de 4 enfants pour atteindre le SMIC horaire (s'ils sont payés au plancher légal)
- Les places en crèches sont rationnées, alors que c'est le mode de garde le moins onéreux et le plus redistributif grâce au soutien des collectivités locales
- Les micro-crèches sont 20 % moins chères avant aides que les crèches « classiques » du fait d'exigences moindres en termes de personnel, mais reste à charge plus élevé pour les ménages car absence de soutien des collectivités locales

Tableau : Coût avancé, et reste à charge des ménages (après aides), en fonction du type de crèche et du revenu des parents (couple bi-actif, 2022)

(En € par mois)	coût moyen	ràc 1 SMIC	ràc 3 SMIC	ràc 5 SMIC
Crèche collective	1883	56	282	508
Micro-crèche	1489	476	610	730



Principaux constats : un reste à charge élevé et très variable (2/2)

- La garde à domicile se révèle nettement plus onéreuse que les autres modes (environ trois fois plus que les assistants maternels : 1150€/mois de reste à charge pour un couple bi-actif gagnant un SMIC)
 - Les aides (allocations et crédits d'impôts) atténuent les écarts de reste à charge entre modes de garde pour les ménages les plus modestes, sans parvenir à les annuler
 - **L'argent public aligné pour les 0-3 ans (hors école maternelle) est de 13 Md€ par an pour couvrir 6 enfants sur 10 et avec un reste à charge pour les parents, contre 17,5 Md€ pour l'école maternelle... qui couvre tous les enfants et est gratuite !**
-



Des enjeux vitaux en termes de **qualité de l'accueil** et de **représentation** des parents

- Tensions sur les recrutements : une situation de **personnel en nombre structurellement insuffisant et surchargé**, qui affecte la qualité de l'accueil des jeunes enfants. **170 postes ETP vacants dans les crèches dans l'Hérault !**
- Le rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) publié en mars 2023 souligne le fait que les maltraitances individuelles (négligences graves) « prennent en grande partie leur source dans des éléments de maltraitance institutionnelle ».
 - À ce titre, l'IGAS préconise d'améliorer le taux d'encadrement comme la formation des professionnels de la petite enfance
 - Arbitrage/dilemme entre ouvertures de places et amélioration du taux d'encadrement
- Dans ce contexte, il faut améliorer les contrôles, en représentant les parents dans la gouvernance des établissements d'accueil, et en augmentant les ressources des PMI pour qu'elles puissent exercer pleinement leur mission de supervision



DEMANDES ET PROPOSITIONS DE L'UFC-QUE CHOISIR

1 - La création d'un droit opposable à un mode de garde pour les jeunes enfants, qui soit abordable pour tous, et de qualité avec:

- *La mise en place un pilotage des besoins sur la base de projections démographiques (naissances, départ en retraite des professionnels du secteur);*
- *La formation du personnel en quantité suffisante pour assurer un encadrement de qualité et prévenir les dérives ;*
- *Des exigences similaires en termes de qualité de l'accueil et de reste à charge entre les différents modes de garde.*

2 - Un pilotage par l'Etat de l'ouverture de crèches publiques et maisons d'assistants maternels dans les zones les plus déficitaires, à travers un soutien aux dépenses d'investissement des collectivités locales.

3- Une simplification de l'accès aux aides pour les ménages, notamment pour réduire le taux de non-recours

L'empilement des acteurs et des aides (Prestation de Service Unique, Complément de libre choix du mode de garde, crédits d'impôts...) forme un système complexe à naviguer pour tout jeune parent, et surtout pour les plus démunis en capital culturel, qui explique l'existence de non-recours.



DEMANDES ET PROPOSITIONS DE L'UFC-QUE CHOISIR

4 – La mise en place d'un guichet unique pour trouver un mode de garde

Actuellement l'usager doit potentiellement avoir affaire à l'administration communale et de multiples interlocuteurs privés. La création d'un seul guichet centralisant la présentation des offres de garde simplifierait grandement la démarche

5 - Une réforme de la gouvernance des crèches collectives de sorte à assurer une représentation des parents

La seule représentation existante pour les parents est le comité départemental des services aux familles (depuis 2021). Une représentation au sein des établissements est nécessaire afin de résoudre en interne les problèmes constatés par les usagers, avant qu'ils ne deviennent graves.

6 - La mise en place de contrôles réguliers et systématiques de la qualité de l'accueil de tous les modes formels de garde, par la PMI dont c'est le rôle, en renforçant ses moyens, et en assurant la transparence et la publicité



DONNEES POUR LES DEPARTEMENTS DE L'OCCITANIE

Département	Capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels	Rang du département en termes d'accueil formel	Nombre d'enfants sur 10 non couverts par un mode d'accueil	Mode d'accueil prédominant	Mode d'accueil secondaire	Capacité théorique d'accueil chez un assistant maternel	Capacité théorique d'accueil en crèche	Evolution 2016-2020 nombre agréments assistants maternels	Nombre postes vacants en crèches (ETP)
/ FRANCE METROPOLITAINE	58,8	/	4	Assistants maternels	Crèches	31,9	22,4	-76407	8660
09 ARIEGE	55,1	72	4	Crèches	Assistants maternels	24,3	27,8	-205	9
11 AUDE	46,5	92	5	Assistants maternels	Crèches	24,0	17,1	-307	29
12 AVEYRON	69,1	21	3	Assistants maternels	Crèches	43,2	17,3	-239	17
30 GARD	50,2	85	5	Assistants maternels	Crèches	24,8	21,6	-1695	91
31 HAUTE GARONNE	59,7	57	4	Assistants maternels	Crèches	28,3	27,6	-1908	214
32 GERS	63,8	38	4	Assistants maternels	Crèches	43,2	16,3	-238	13
34 HERAULT	51,2	82	5	Assistants maternels	Crèches	25,3	22,5	-588	170
46 LOT	61,8	50	4	Assistants maternels	Crèches	40,0	18,4	-248	7
48 LOZERE	67,5	27	3	Assistants maternels	Crèches	30,6	22,2	-44	5
65 HAUTES PYRENEES	53,6	76	5	Assistants maternels	Crèches	29,7	17,6	-112	19
66 PYRENEES ORIENTALES	50,0	86	5	Assistants maternels	Crèches	24,1	21,0	-727	33
81 TARN	57,2	70	4	Assistants maternels	Crèches	27,1	25,4	-307	39
82 TARN ET GARONNE	52,9	79	5	Assistants maternels	Crèches	31,8	17,3	-195	16